

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.117

L'An deux Mille Seize, le 3 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Didier QUENTIN
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30 (2 ne prennent pas part au vote)

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION « LES RÉGATES DE ROYAN » POUR L'ANNÉE 2016 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : 2 CONTRE
28 POUR

Par une délibération n° 16.082 en date du 17 juin 2016, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 34.500 € (trente-quatre mille cinq cents euros) à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2016.

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 11.565 € (onze mille cinq cent soixante-cinq euros) à l'Association « Les Régates de Royan », portant la subvention totale à 46.065 € (quarante-six mille soixante-cinq euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Les Régates de Royan » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 11.565 € (onze mille cinq cent soixante-cinq euros) à l'Association « Les Régates de Royan », portant la subvention totale à 46.065 € (quarante-six mille soixante-cinq euros).
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2016.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 octobre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 16.117

CONVENTION GÉNÉRALE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET L'ASSOCIATION
« LES RÉGATES DE ROYAN »
AVENANT N°1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2016, rendue exécutoire le 5 octobre 2016, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ET

D'UNE PART,

L'Association « Les Régates de Royan », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 20 mars 1914, agréée comme association sportive sous le numéro 96 17 02 S, par arrêté de Monsieur le Préfet de la CHARENTE-MARITIME, du 16 janvier 1996, représentée par Monsieur Jean-Pierre DUCLOS, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une délibération n°16.082 en date du 17 juin 2016, la Ville de Royan a octroyé une subvention de 34.500 € (trente-quatre mille cinq cents euros) à l'Association « Les Régates de Royan », pour l'année 2016.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 11.565 € (onze mille cinq cent soixante-cinq euros) à *l'Association*, pour le paiement du loyer des anneaux portuaires, portant ainsi la subvention totale à 46.065 € (quarante-six mille soixante-cinq euros).

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour la politique sportive de la Ville de ROYAN, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 11.565 € (onze mille cinq cent soixante-cinq euros) à *l'Association*, portant la subvention totale à 46.065 € (quarante-six mille soixante-cinq euros).

Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,
Le Président,

Jean-Pierre DUCLOS



Fait à ROYAN, le 18 OCT. 2016
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,
Pour le Député-Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO